



Val-David, 19 février 2018

## **MÉMOIRE DÉPOSÉ À LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES**

Modification des services éducatifs dispensés à l'école Saint-Jean-Baptiste/  
Sainte-Marie et mesure de transition pour les élèves de 6<sup>e</sup> année

---

Par le présent mémoire, la Municipalité du Village de Val-David souhaite réaffirmer son engagement à optimiser la collaboration avec la Commission scolaire des Laurentides pour établir les conditions gagnantes à la réussite du projet éducatif des élèves fréquentant les écoles du village.

### **Les municipalités : partenaires du projet éducatif**

En reconnaissant, tel que stipulé dans la Loi sur l'instruction publique, que « *l'école collabore au développement social et culturel de la communauté et qu'elle a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les enfants* », la municipalité, rappelle le rôle qu'elle peut jouer pour atteindre la réussite de cette mission.

Plus précisément, dans le contexte actuel des prévisions démographiques du prochain plan triennal et des mesures de transition annoncées en lien avec le dépôt de projet de construction d'une nouvelle école, la municipalité désire contribuer activement à la recherche de solutions pour maintenir les élèves de 6<sup>e</sup> année à Val-David.

En effet, non seulement est-il possible d'explorer l'utilisation des infrastructures et des locaux municipaux, la municipalité peut aussi participer à la concertation et au développement d'un partenariat efficace avec les différents représentants de la communauté. La municipalité invite donc les différents intervenants à considérer toutes les options locales avant de choisir d'envoyer les élèves vers Ste-Agathe.

En parallèle, la municipalité offre à la Commission scolaire toute sa détermination à contribuer à bâtir l'acceptabilité sociale indispensable posée par le défi de la croissance et le besoin de réorganisation qui en découle, en s'appuyant notamment sur l'engagement incomparable des citoyens de Val-David, Val-Morin et Sainte-Lucie.



### **L'école à Val-David : un choix sans compromis pour les familles**

Depuis plusieurs années, les écoles Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Marie et le milieu de vie unique favorable à l'épanouissement des enfants sont des éléments clés dans la décision des familles de s'installer et d'habiter à Val-David et les villages voisins. Rappelons que Val-David est la municipalité avec le plus fort taux de croissance dans la MRC des Laurentides avec plusieurs nouvelles familles composant, par exemple, les 124 nouveaux résidents de 2016.

Tous les acteurs de la communauté, et la municipalité en premier lieu, ont la responsabilité d'assurer la pérennité de ces conditions éducatives particulières, au nom du bien-être des enfants, de leurs familles et de la collectivité qui profite de cette qualité de vie exceptionnelle générée par l'engagement de toutes et tous.

La municipalité est d'avis que le projet éducatif actuellement offert, et perçu comme tel par les parents, ne peut souffrir d'aucun compromis. Conséquemment, il est nécessaire de maximiser les efforts et faire en sorte de maintenir nos enfants de 6<sup>e</sup> dans notre village afin de ne pas nuire à leur parcours scolaire et à l'harmonie familiale.

### **Le contexte de la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020**

Parce qu'il est toujours constructif de revenir aux grandes orientations de développement de notre société pour appuyer nos décisions, évoquons la *Loi sur le développement durable* qui définit 16 principes constituant « *des balises qui guident chaque organisation du secteur public, quelle que soit sa mission, afin que ses interventions s'inscrivent dans une démarche qui tienne compte des trois dimensions indissociables du développement durable (environnementale, sociale et économique)* ».

Particulièrement dans le domaine de l'éducation et concernant l'enjeu actuel, voici quelques-uns des 16 principes de développement durable intégrés dans la mission du Ministère de l'Éducation et de l'enseignement du Québec.

#### **Équité et solidarité sociales**

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intragénérationnelle et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociale. En éducation, ce principe peut se traduire par ces actions :

- Évaluer l'impact de ses décisions actuelles sur l'avenir



## **Participation et engagement**

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique. En éducation, ce principe peut se traduire par ces actions :

- Mener des campagnes de sensibilisation et d'information pour susciter la participation et l'engagement des membres de la communauté à la vie scolaire;
- Faciliter la participation (clarté des règles, transparence et flexibilité des processus, représentativité de tous les groupes, utilisation des technologies de l'information et de la communication);

## **Partenariat et coopération intergouvernementale**

Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci. En éducation, ce principe peut se traduire par ces actions :

- Déterminer si des partenaires appartenant à d'autres paliers de gouvernement sont concernés en vertu d'ententes, de lois, d'habitudes, de champs d'action, etc.;
- Tenir des rencontres d'échange entre les élus de différents paliers de gouvernement qui œuvrent sur un même territoire;
- Établir des ententes de partage de l'équipement collectif entre la commission scolaire et la municipalité dans les domaines du loisir, du sport, du transport, etc.

## **Prévention**

En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source. En éducation, ce principe peut se traduire par ces actions :

- Reconnaître les facteurs de risque, les caractériser et augmenter les connaissances à leur sujet (par exemple la violence, l'intimidation);
- Identifier les groupes vulnérables en fonction des facteurs de risques;
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de prévention efficaces.

## **Conclusion**

Plus que jamais, l'adage qui nous rappelle qu'il faut tout un village pour éduquer un enfant est de mise. Les enfants doivent être au cœur de nos décisions dans l'enjeu qui nous concerne et la municipalité du village de Val-David est prête à mettre en œuvre tous les moyens mis à sa disposition pour agir en ce sens.

*La Municipalité du Village de Val-David*



## Sources

- Publication du gouvernement du Québec – Loi sur l’instruction publique  
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/l-13.3>
- Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020  
[http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie\\_gouvernementale/](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/)
- Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement du Québec : les 16 principes de développement durable  
<http://www.education.gouv.qc.ca/contenuscommuns/societe/developpement-durable/principes/>